



## PROVINCE DE QUÉBEC PAROISSE DE SAINT-CÔME

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal, dûment convoquée et tenue le **mardi 19 mai 2015 à 19h00** au lieu ordinaire des séances étaient présents :

**Martin Bordeleau**, *maire*  
**Jean-Pierre Picard**, *conseiller siège no 1*  
**Guy Laverdière**, *conseiller siège no 2*  
**Marie-Claude Thériault**, *conseillère siège no 3*  
**François Chevrier**, *conseiller siège no 4*  
**Manon Pagette**, *conseillère siège no 5*  
**Michel Venne**, *conseiller siège no 6*

Formant le conseil au complet et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Alice Riopel, directrice générale est aussi présente.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### ADMINISTRATION

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX
5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION
6. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES
7. INSCRIPTION CONGRÈS ANNUEL FQM
8. AFFAIRES NOUVELLES ET AUTORISATION D'ACHATS

#### FINANCES

9. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES
10. RAPPORT COMPARATIF COMPTABLE
11. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT
12. FINANCEMENT A LONG TERME 1 796 700\$-CASERNE
13. ADOPTION DES COMPTES
14. REMBOURSEMENTS DE TAXES

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. PAUSE

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. VERSEMENT SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### TRANSPORT

18. DEMANDE DE SUBVENTION-PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL EXERCICE 2015
19. ACHAT CAMION 4X4 (PICK-UP)
20. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT D'EMPRUNT ACHAT CAMION 4X4

**URBANISME**

21. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 551-2015 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 438-2008 PORTANT SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU).
22. ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 552-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990, AFIN DE PERMETTRE LES CLASSES D'USAGE «2520 AUTOMOBILE TYPE 2» ET «2540 AUTOMOBILE TYPE 4» DANS LA ZONE 809

**GESTION DU TERRITOIRE**

23. VERSEMENT GDG ENVIRONNEMENT
24. APPEL D'OFFRE SUR INVITATION-PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

**LOISIRS, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE**

- ~~25.~~ ***CACI DISSOLUTION***
25. VERSEMENT ENTREPRENEUR – AMÉNAGEMENT POINT DE CHUTE CLSC SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE (PHASE 1) LIBÉRATION DE LA RETENUE
26. CENTRE DES SERVICES MÉDICAUX ET DE LA SANTÉ DE SAINT-CÔME
27. ADOPTION RÈGLEMENT NO 536.1-2015 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 536-2014 TRAITANT DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE

**DIVERS**

28. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS
29. PÉRIODE DE QUESTIONS
30. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**183-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec le ***retrait de l'item no 25-CACI DISSOLUTION.***

Adopté

**ADMINISTRATION**

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**184-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance ordinaire du 20 avril 2015** soient adoptés.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**185-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de **la séance extraordinaire du 4 mai 2015** soient adoptés.

Adopté

## 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

- Biomasse (étude)
- Convention collective (signature sous peu)
- Biologiste-sédiments-Lac Côme
- Subvention Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)-Cour d'école
- Rodéo-Fest du 12 au 14 juin prochain
- Course des Grands Combattants : 351 inscriptions, 5 600 \$ ramassés pour la Société du Cancer
- Comité évacuation des blessés en TNO-entente avec MRC-1 000 \$/an forfaitaire + entente sur salaire
- Ouverture de la Caserne le 30 mai de 11h à 16h + tous les samedis de juin de 13h à 16h. **Inauguration à 13h30**
- Rapport Journée de l'Arbre du 3 mai dernier
- Souper bénévoles du Sentier National
- Raymond Desjardins, pdg SÉPAQ pour projet route 3
- Bon Voisin Bon Œil-Rencontre du 8 mai dernier (burin)
- Grande Fête du chant-lettre de remerciements

## 5. DÉPÔT PROCÈS VERBAL DE CORRECTION

NIL

## 6. CORRESPONDANCES SIGNIFICATIVES

**1932 B. Royal Inc.**

Demande asphaltage rues des Agates, Côte-du-Roi, des Huards ainsi que Boisé-Royal excluant le rond-point côté Ouest qui n'est pas prêt.

Transmettre accusé réception-dossier mis à l'étude

**1933 Gouvernement du Canada**

Concernant demande Emploi d'été Canada : demande admissible mais budget insuffisant- ne peut nous allouer les fonds

**1939 Chambre de Commerce de Saint-Côme**

Remerciements pour adhésion 2015. Transmet carte de membre ainsi que certificat plastifié

**1940 Maison Louis-Cyr**

Invitation souper-bénéfice « Mélima, la force cachée de Louis-Cyr » souper-rencontre avec Véronique Hivon, vendredi 29 mai à 17h. Réponse avant le 19 mai. Coût : 150 \$ le billet.

Transmettre accusé réception-Nous ne pourrons être présents

**1941 Réseau Environnement**

Cotisation 2015-renouvellement au cout de 270 \$ plus taxes (310.43 \$)

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**186-2015**

Les membres du conseil ayant tous voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque de 270 \$ plus taxes (310.43 \$) libellé à Réseau Environnement et constituant notre renouvellement 2015.

Adopté

**1942 Mylène Healey & Raymond Lajeunesse**

Demande de soutien financier de 1 290 \$ pour le Comité intergénérationnel afin de mettre en place le jardin.

Accusé réception-dossier mis à l'étude

**1943 Réseau Biblio**

Invitation à la 53<sup>e</sup> assemblée qui se tiendra à Yamachiche le vendredi 5 juin 2015 à 17h30.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**187-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que Marie-Pier Guzzi, coordonnatrice aux loisirs sera présente à la 53<sup>e</sup> assemblée qui se tiendra à Yamachiche vendredi le 5 juin 2015 à 17h30.

Adopté

**1950 Ministère des Transports**

Source d'eau potable limitrophe à la route 347 : Le ministre Robert Poëti demande de prendre des mesures afin de protéger cette source d'eau potable. Une visite terrain du secteur sera organisée avec l'association des propriétaires du Lac Côme et le personnel du module environnement.

**1952 Nadine Mailloux**

Demande possibilité de faire installer un ou deux dos d'âne sur la 65<sup>e</sup> Avenue afin de ralentir la circulation des voitures ainsi que des VTT

Balise a été installée au centre de la rue.

**1956 Ministère des Transports**

Accusé réception de notre demande de modification aux deux chicanes aux entrées du village. Demande transférée au Centre des activités de coordination

**1957 Ministère des Transports**

Accusé réception de notre demande concernant le nettoyage de fossés. Ces travaux seront intégrés à leur planification.

**1961 Ministère des Transports**

Informe qu'une subvention de 44 967 \$ est accordée pour 2015 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**1964 Claudine Morin & Nathalie Aumont**

Dans le cadre de levée de fonds pour le Camp de jour, demandent de les laisser utiliser le stationnement de l'accueil touristique ainsi que l'eau afin de tenir un lave-auto le 6 juin 2015.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**188-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par Madame Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que dans le cadre d'une levée de fonds pour le Camp de jour, la Municipalité autorise Mesdames Morin et Aumont à utiliser le stationnement du Bureau d'accueil touristique ainsi que l'eau du bureau d'accueil afin de tenir un lave-auto le 6 juin 2015.

Adopté

**1967 Nathalie Aumont**

Demande installation de panneau de 30 kilomètres/heure sur la 24<sup>e</sup> Avenue

Le directeur des travaux publics étudiera la demande

**1968 Nathalie Aumont**

Demande 2 pancartes ARRÊT au coin de la 24<sup>e</sup> Avenue et Jean-Baptiste-Lepage

La 24<sup>e</sup> Avenue étant une rue en continu, nous ne pouvons installer un panneau ARRÊT et les gens sortant de la rue Jean-Baptiste-Lepage doivent faire obligatoirement un arrêt comme les gens sortant de la 22<sup>e</sup> Avenue doivent faire un arrêt pour aller sur Jean-Baptiste-Lepage

**1969 Marie-Pier Guzzi**

Concernant la Fête nationale demande la fermeture de la rue Hôtel de Ville du 23 juin de 16h au 24 juin 19h afin de faire les préparatifs de l'événement et les festivités

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**189-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité autorise, pour la Fête nationale, la fermeture de la rue Hôtel de Ville du 23 juin de 16h au 24 juin 19h afin de faire les préparatifs de l'événement et les festivités..

Adopté

**1970 MM Gabriel et Michel Lefebvre**

Rodéo-Fest a demandé à ces Messieurs à ce que soit organisé un tournoi de pétanque lequel se tiendra le vendredi 12 juin à 10h00. Apprécieraient que Monsieur le Maire adresse la parole aux participants avant le début des hostilités et participe au tournoi.

Monsieur le Maire s'adressera aux participants et participera au tournoi.

## 7. INSCRIPTION CONGRÈS ANNUEL FQM

Congrès annuel à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2015 pour monsieur le maire ainsi que madame la conseillère Manon Pagette au coût d'inscription de 765,00\$ plus taxes.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**190-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale ou la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'inscription de monsieur le maire Martin Bordeleau, madame la conseillère Manon Pagette ainsi que monsieur le

conseiller Michel Venne au congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2015 et à émettre un chèque au montant de 765,00\$ plus taxes par personne et constituant le paiement de l'inscription. Les frais d'hébergement, transport et subsistance seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adopté

#### 8. AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS

##### **Réparation moteur camion MACK 2005 (BLEU)**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

191-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de la réparation du moteur pour le camion MACK 2005 (bleu) chez le fournisseur Techno Diesel inc. au montant de 17 142,20\$ tx incl.

Adopté

##### **Réparation turbo électronique du camion INTER**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

192-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de la réparation du turbo électronique pour le camion INTER chez le fournisseur Camions Inter-Lanaudière inc. au montant de 11 480,53\$ tx incl.

Adopté

##### **Achat ameublement de bureau pour l'Hôtel de Ville**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

193-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement suite à l'achat d'ameublement de bureau chez le fournisseur Concept Bureau BC au montant de 4 323,07\$ tx incl.

Adopté

##### **Achat conteneurs 4 verges cubes**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

194-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de deux conteneurs 4 verges cubes chez le fournisseur Durabac au montant de 2 547,32\$ tx incl.

Adopté

**Achat brosse et filtres pour balai de rue**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**195-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement d'une brosse et deux filtres pour l'entretien du balai de rue chez le fournisseur Machineries Nordtrac Ltée au montant de 2 815,77\$ tx incl.

Adopté

**Achat accessoires terrain de balle**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**196-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de divers accessoires pour la préparation du terrain de balle au montant de 2 100,00\$ plus taxes .

Adopté

**Achat tapis cheerleading**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**197-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement de deux tapis pour l'activité cheerleading au montant de **\$ 2736.39 tx incl** chez le fournisseur **Le Groupe Sports-Inter**.

Adopté

**Achat arbres terrain de pétanque**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**197-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à l'achat et au paiement d'arbres dans le but d'aménager des espaces d'ombre pour le terrain de pétanque au montant de 1 000,00\$ plus taxes. Cette dépense sera prélevée à même les fonds accumulés pour fins de parc.

Adopté

**FINANCES****9. RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES**

La directrice générale remet en début d'assemblée un **état des revenus et dépenses en date d'aujourd'hui** ainsi qu'une **liste de disponibilité budgétaire** aux membres du conseil municipal.

**10. RAPPORT COMPARATIF COMPTABLE**

Tel que stipulé à l'article 7.2 du règlement no 547-2015 portant sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, la directrice générale remet en début d'assemblée un état comparatif portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

11. FINANCEMENT A LONG TERME 1 796 700\$–CASERNE

**Le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU NORD DE LANAUDIÈRE est la plus avantageuse.**

**RÉSOLUTION : 1**

***Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, étant gestionnaire de la Caisse populaire du Nord de Lanaudière se retire de la table des délibérations.***

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

199-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Saint-Côme accepte l'offre qui lui est faite de la **Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière** pour son emprunt par billets en date du 27 mai 2015 au montant de 1 796 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 532-2014. Ce billet est émis au prix de **100.00** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>73 000 \$</b>	<b>2,33000 %</b>	<b>27 mai 2016</b>
<b>74 400 \$</b>	<b>2,33000 %</b>	<b>27 mai 2017</b>
<b>76 000 \$</b>	<b>2,33000 %</b>	<b>27 mai 2018</b>
<b>77 700 \$</b>	<b>2,33000 %</b>	<b>27 mai 2019</b>
<b>1 495 600 \$</b>	<b>2,33000 %</b>	<b>27 mai 2020</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adopté

**RÉSOLUTION : 2**

***Monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard, étant gestionnaire de la Caisse populaire du Nord de Lanaudière se retire de la table des délibérations.***

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Côme souhaite emprunter par billet un montant total de 1 796 700 \$:



Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
532-2014	1 257 690 \$
532-2014	539 010 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

## 200-2015

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 1 796 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 532-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 27 mai 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2016</b>	<b>73 000 \$</b>
<b>2017</b>	<b>74 400 \$</b>
<b>2018</b>	<b>76 000 \$</b>
<b>2019</b>	<b>77 700 \$</b>
<b>2020</b>	<b>79 300 \$ (à payer en 2020)</b>
<b>2020</b>	<b>1 416 300 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Saint-Côme émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 mai 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 532-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté

12. AUTORISATION VIREMENTS DE CRÉDIT

NIL

13. ADOPTION DES COMPTES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**201-2015**

La directrice générale dépose aux membres du conseil une liste des comptes payés et impayés. Les membres du conseil municipal ayant voté, et la directrice générale ayant procédé à l'émission chèques numéro **12353; 12449; 12459; 12461 à 12480; 12482 à 12511; 12572 à 12573; 12575 à 12584; 12594 à 12599; et 12639 à 12680** certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les comptes et déboursés du mois **d'avril 2015**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et déboursés du mois **d'avril 2015** totalisant **282 024,64 \$** soit adoptée et que les factures soient payées telles que présentées.

Adopté

## 14. REMBOURSEMENTS DE TAXES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**202-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à l'émission de certificats de la MRC et des taxes payées en trop, des remboursements totalisant un montant de **1 500,41 \$** soient effectués selon la liste déposée aux membres du conseil.

Adopté

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

## 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

## 16. PAUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**203-2015**

Il est présentement 20 h 55 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit suspendue dix (10) minutes pour une pause.

Adopté

MONSIEUR LE MAIRE DE MANDE LE VOTE

**204-2015**

Il est présentement 21 h 10 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit rouverte.

Adopté

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## 17. VERSEMENT SÉCURITÉ PUBLIQUE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**205-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au **MINISTRE DES FINANCES** au montant

de **159 154,00\$** constituant le premier versement pour les services de la **Sûreté du Québec** pour l'année **2015**, soit le **30 juin prochain**.

Adopté

## TRANSPORT

### 18. DEMANDE DE SUBVENTION-PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL EXERCICE 2015

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**206-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers qu'une demande de subvention soit transmise au Ministre délégué aux Transports ainsi qu'au député de Berthier M. André Villeneuve pour l'amélioration des routes municipales suivantes pour l'exercice 2015: 7<sup>e</sup> Rang, 9<sup>e</sup> Rang, Chemin de la Belle-Vue, Rue Boisé-Royal, rue Gilles, 57<sup>e</sup> Avenue, 65<sup>ème</sup> Avenue, Rang Petit Beloeil, 16<sup>e</sup> Avenue, 8<sup>e</sup> Avenue, ainsi que différentes rues au Domaine du Lac France, Domaine André-Leclerc et Domaine Lepage.

Adopté

### 19. ACHAT CAMION 4X4 (PICK-UP)

Suite à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'un camion 4X4 le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2015 à 11h les fournisseurs suivants ont présenté une soumission toutes taxes incluses;

Paillé Berthierville	37 609,88\$
Autos J.G. Pinard & Fils Ltée	38 344,97\$
Chalut Joliette	32 682,79\$
Albi Ford Lincoln	37 662,36\$

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**207-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers qu'aucune des soumissions ne soit retenue considérant que la municipalité souhaite retourner en appel d'offre afin d'y inclure un financement par le concessionnaire et que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder à ce nouvel appel d'offre conformément à la Loi.

Adopté

### 20. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT D'EMPRUNT ACHAT CAMION 4X4

NIL

## URBANISME

### 21. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 551-2015

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 438-2008 PORTANT SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU).

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier l'article 5 du règlement 438-2008, afin d'y définir le rôle du conseiller qui siège sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 16 mars 2015.

**208-2015**

En conséquence et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier et résolu à l'unanimité des conseillers QUE LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE RÈGLEMENT À TOUTE FIN QUE DE DROIT.

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits.

ARTICLE 2 L'article 5 du règlement numéro 438-2008 est modifié par le libellé suivant :

**ARTICLE 5 - CONSTITUTION DU COMITÉ**

Le Comité est constitué et il est composé des personnes suivantes :

- Un (1) membre du conseil municipal est nommé d'office président du comité, mais sans droit de vote;
- Cinq (5) membres résidents avec droit de vote;

Autres intervenants :

En plus des membres permanents, le conseil peut nommer s'il le désire, d'autres membres adjoints nécessaires à la bonne gestion du comité ;

Sans droit de vote :

- le maire ;
- le directeur général et secrétaire-trésorier ;
- l'inspecteur en bâtiment;
- l'inspecteur en environnement;
- l'urbaniste.

Le Comité est formé d'un nombre impair de membres ayant droit de vote.

Dans le présent règlement, le terme « résident » signifie : membre possédant une résidence et en y habitant de façon permanente ou pas sur le territoire de la Paroisse de Saint-Côme. La perte de qualité de résident entraîne l'inhabilité à continuer d'être membre du Comité.

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

---

Martin Bordeleau  
Maire

---

Alice Riopel  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION :** **16 MARS 2015**  
**ADOPTION :**  
**AVIS PUBLIC :**

22. ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT NUMÉRO 552-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990, AFIN DE PERMETTRE LES CLASSES D'USAGE «2520 AUTOMOBILE TYPE 2» ET «2540 AUTOMOBILE TYPE 4» DANS LA ZONE 809

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 206-1990  
 CONCERNANT L'AUTORISATION D'IMPLANTER UN USAGE RELIÉ AUX  
 CLASSES D'USAGE AUTOMOBILE DE TYPE 2 ET DE TYPE 4 DANS LA  
 ZONE 809**

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage numéro 206-1990 est en vigueur depuis le 23 avril 1990;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande privée de modification règlementaire a été déposée à la municipalité afin de permettre les usages reliés aux classes d'usage automobile de type 2 et de type 4 dans la zone 809;

**CONSIDÉRANT QU'** il est opportun de permettre ces classes d'usage dans la zone 809;

**CONSIDÉRANT QU'** une assemblée publique a été tenue sur le projet de règlement par l'entremise du maire, ou d'un autre membre du Conseil désigné par ce dernier et toute personne a pu s'y faire entendre à ce propos;

**CONSIDÉRANT QUE** ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC de Matawinie et aux dispositions de son document complémentaire;

**209-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des conseillers que **LE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE RÈGLEMENT À TOUTE FIN QUE DE DROIT.**

**Article 1. Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est adopté sous le titre de « Projet de règlement d'amendement numéro 552-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 concernant

l'autorisation d'implanter un usage relié aux classes d'usage automobile de type 2 et de type 4 dans la zone 809 ».

#### **Article 2. Objets du règlement**

Le présent règlement vise à autoriser les classes d'usage « automobile type 2 » et « automobile type 4 » dans la zone 809.

#### **Article 3. Invalidité partielle du règlement**

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continueraient de s'appliquer.

#### **Article 4. Modification de la grille des usages et normes**

La grille 809 du chapitre 16 du Règlement de zonage 206-1990 est modifiée des manières suivantes :

- Inscrire un « X » à la ligne « 2520 automobile type 2 »;
- Inscrire un « X » à la ligne « 2540 automobile type 4 ».

La grille est modifiée en conséquence, tel qu'il apparait sur la grille jointe à l'annexe A du présent règlement.

#### **Article 5. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), à la date de la délivrance du certificat de conformité par la MRC.

Adopté

#### **ANNEXE A**

TYPE D'USAGE	GROUPE D'USAGE	CLASSE D'USAGE	USAGES		NORMES (MÈTRES)		
1000	1100	1110	Unifamiliale	isolée	X	MARGE DE REcul	
		1120		jumelée	X	MARGES LATÉRALES type 1000	
		1130		contiguë		Aucun service	4.57
	1200	1210	Bifamiliale	isolée	X	1 service	3.00
		1220		jumelée	X	2 services	2.00
		1230		contiguë		types 2000, 3000 et 4000	
	1300	1310	Multifamiliale	isolée		Aucun service	4.57
		1320		jumelée		1 service	3.00
		1500		Maison mobile		2 services	3.00
2000	2100	2110	Services	professionnels	X	MARGE ARRIÈRE type 1000	4.57
		2120		personnels	X	types 2000, 3000 et 4000	7.50
		2130		éducatifs		HAUTEUR MINIMALE	4.00
	2200	2210	Restauration	type 1	X	HAUTEUR MAXIMALE	
		2220		type 2	X	groupe 1100, 1200 et 1300	10.00
	2300		Hébergement			type 2000, 3000 et 4000	10.00
	2400	2410	Vente au détail	type 1	X	% MAXIMAL D'OCCUPATION	
		2420		type 2	X	groupe 1100, 1200 et 1300	30%
		2430	Entrepôts-vente en gros			type 2000, 3000 et 4000	50%
	2500	2510	Automobile	type 1		Normes particulières;	497-2012, a. 10.
		2520		type 2	X	R.P.T.M. TYPE 2000	80% 377-2003, a. 2.
		2530		type 3		N.L.M.	345-2000, a. 2.
		2540		type 4	X	Maisons mobiles (1)	269-1997, a. 2.
		2550		type 5		Projet résidentiel intégré	255-1994, a. 2.
	2600	2610	Récréation	type 1		Projet récréo-touristique intégré (2)	254-1994, a. 2.
		2620		type 2		Unité de paysage (2)	518-2013, a. 9
	2700	2710	Élevage	type 1		Zone inondable (3)	523-2013, a. 6
		2720		type 2		Zone marécageuse (3)	
		2730		type 3		Glissement de terrain (3)	
3000	3100		Culte et enseignement			Site d'intérêt (3)	
	3200		Culturel			Prise d'eau potable (3)	
	3300		Administration publique			Ensemble architectural (3)	
	3400		Services publics				
	3500		Serv. de santé & sociaux				
	3600		Espaces verts		X		
	3700		Parcs et terrains de jeux		X		
4000	4100	4110	Industriel	type 1			
		4120		type 2			
		4130		type 3			
<b>ZONE: 809</b>							
Notes: (1) Voir chapitre 12							
(2) Voir chapitre 14							
(3) Voir chapitre 7							

Martin Bordeleau  
Maire

Alice Riopel  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 4 mai 2015  
 Adoption du projet de règlement : 4 mai 2015  
 Tenue de l'assemblée publique : 19 mai 2015  
 Adoption du second projet de règlement :  
 Approbation par les personnes habiles à voter :  
 Adoption du règlement :  
 Approbation de la MRC :  
 Entrée en vigueur :

**GESTION DU TERRITOIRE**

## 23. VERSEMENT GDG ENVIRONNEMENT

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**210-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **91 290,15 \$** à **GDG Environnement inc.** et constituant le premier (1<sup>er</sup>) versement pour le contrôle des insectes piqueurs sur notre territoire pour l'année 2015.

Adopté

## 24. APPEL D'OFFRE SUR INVITATION-PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**211-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder par appel d'offre sur invitation pour la production du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité de Saint-Côme tel que présenté au nouveau guide fourni par le Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire (MAMOT).

Adopté

**LOISIR, SPORT, CULTURE, TOURISME & VIE COMMUNAUTAIRE**

## 25. VERSEMENT ENTREPRENEUR – AMÉNAGEMENT POINT DE CHUTE CLSC SOUS-SOL HÔTEL DE VILLE (PHASE 1) LIBÉRATION DE LA RETENUE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**212-2015**

Suite à la réception d'une demande de paiement vérifiée et approuvée par Hétu-Bellehumeur architectes inc. et constituant le certificat de paiement No 6 les membres du conseil municipal ayant voté il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **6 730,18\$** à la firme **BERNARD MALO INC.** et constituant le versement de la retenue pour les travaux d'aménagement du point de chute CLSC au sous-sol de l'Hôtel de Ville (phase 1).

Adopté

## 26. CENTRE DES SERVICES MÉDICAUX ET DE LA SANTÉ DE SAINT-CÔME

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années la municipalité travaille pour l'implantation d'un centre de services médicaux à Saint-Côme pour offrir les services d'un médecin un jour par semaine;



- CONSIDÉRANT que jusqu'à maintenant la municipalité a investi 120 000\$ provenant directement de la taxe de ses contribuables ainsi qu'une participation technique active des employés;
- CONSIDÉRANT qu'il y a tellement de demandes des clients qu'une deuxième journée d'ouverture par semaine est devenue nécessaire et réponds à un besoin pressant de la population;
- CONSIDÉRANT que le milieu, par le biais d'un organisme sans but lucratif qui a organisé des événements de levée de fonds, a amassé près de 14 000\$ pour l'achat d'équipements supplémentaires afin que ce centre des services médicaux puisse donner des soins plus appropriés à la population;
- CONSIDÉRANT que deux jours par semaine d'ouverture ainsi que des équipements appropriés auront comme conséquence de désengorger les urgences tel que souhaité et exprimé dans tous les médias par le ministère de la santé;
- CONSIDÉRANT que le Centre Intégré de la Santé et des Services Sociaux (CISSS) nous affirme qu'il n'a pas de budget disponible pour défrayer les coûts d'une secrétaire une deuxième journée par semaine;
- CONSIDÉRANT que le centre de services médicaux de Saint-Côme est contraint à ne desservir les contribuables qu'une seule journée par semaine malgré le besoin pressant, nous considérons inadmissible le fait que pour une deuxième journée le médecin doive en défrayer les coûts lui-même;
- CONSIDÉRANT que dans tous les médias le ministère de la santé demande à la population de faire sa part et de collaborer à la réalisation d'un plan gouvernemental pour la réduction des coûts tout en dispensant un service approprié à la population, nous considérons que les contribuables de la municipalité de Saint-Côme ont fait leur part pour avoir un tel service;
- CONSIDÉRANT que plusieurs discussions avec le Centre Intégré de la Santé et des Services Sociaux (CISSS) se sont avérées infructueuses pour trouver les fonds nécessaires pour l'ajout d'une journée par semaine pour la secrétaire;

**213-2015**

Les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette et résolu à l'unanimité des conseillers;

- QUE la municipalité de Saint-Côme demande à M. Gaétan Barrette, Ministre de la Santé et des Services sociaux de permettre que des fonds nécessaires soient dégagés afin que de couvrir le salaire de la secrétaire du médecin du Centre de services médicaux à Saint-Côme pour une journée supplémentaire par semaine;
- QUE la municipalité de Saint-Côme demande à Mme Lise Thériault Vice-Première ministre, Ministre de la Sécurité publique et Ministre responsable de la région de Lanaudière d'intercéder en notre faveur auprès des instances gouvernementales afin de nous aider à atteindre notre objectif d'obtenir les fonds nécessaires pour l'ajout d'une journée par semaine pour la secrétaire du Centre de services médicaux à Saint-Côme;
- QUE la municipalité de Saint-Côme demande au député M. André Villeneuve d'intercéder en notre faveur auprès des instances concernées afin que, considérant le besoin pressant, le Centre de services médicaux à Saint-Côme puisse bénéficier des services d'un médecin une journée par semaine supplémentaire.

Adopté

27. **ADOPTION RÈGLEMENT NO 536.1-2015 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 536-2014 TRAITANT DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE**

**AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 536-2014 TRAITANT DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DU TERRAIN DE BALLE**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 536-2014 a été adopté le 8 septembre 2014 et a pour effet de réglementer l'utilisation du terrain de balle de la municipalité;

**ATTENDU QUE** que des corrections d'orthographe doivent être appliquées aux articles 7 et 8 du règlement 536-2014;

**ATTENDU QUE** qu'un article doit être ajouté afin d'y inscrire les amendes et pénalités;

**ATTENDU QU'** avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 20 avril 2015;

214-2015

**EN CONSÉQUENCE** et les membres du conseil municipal ayant tous voté il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent **RÈGLEMENT NUMÉRO 536.1-2015** soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1** **L'article 7 du règlement 536-2014** est par le présent règlement corrigé et doit se lire comme suit;

« Tout dommage causé par les utilisateurs suite au non-respect des règles de morale, de civisme et faisant partie du présent règlement **est** sous l'entière responsabilité des utilisateurs »

**ARTICLE 2** **L'article 8 du règlement 536-2014** est par le présent règlement corrigé et doit se lire comme suit;

« Il est interdit, en tout temps, de frapper des circuits **sauf lorsque ce sont des parties de liques ou de tournois.**

**ARTICLE 3** **L'article 8.1** est par le présent règlement ajouté et doit se lire comme suit;

« **ARTICLE 8.1** Quiconque contrevient à l'une ou l'autre disposition des règlements **536-2014** et **536.1-2015** commet une infraction et en plus du remboursement des frais occasionnés est passible d'une amende tel que suivant;

- Première infraction; 100,00\$
- Deuxième infraction; 200,00\$
- Troisième et toute infraction subséquente; 300,00\$ »

**ARTICLE 4** Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

\_\_\_\_\_  
Martin Bordeleau, maire

\_\_\_\_\_  
Alice Riopel, directrice générale

**DIVERS**

28. **AFFAIRES NOUVELLES & AUTORISATION D'ACHATS**

**Monsieur le conseiller Guy Laverdière** remercie M le maire pour avoir fait installer un drapeau du Québec neuf.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte et invite les personnes présentes dans l'assemblée à s'exprimer.

30. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

**215-2015**

Il est présentement 21 h 50 et les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

Adopté

---

**Martin Bordeleau**  
Maire

---

**Alice Riopel**  
Directrice générale